

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/36/L.77
17 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 70 f) de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT : PROGRAMME DES
VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

Belgique, Egypte, Norvège, Pays-Bas, Philippines et République
arabe syrienne : projet de résolution

Programme des Volontaires des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2679 (XXV) du 7 décembre 1970,

Ayant examiné le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à sa vingt-huitième session 1/ et sa décision 81/1 du 18 juin 1981 relative au programme des Volontaires des Nations Unies 2/,

1. Note avec satisfaction les succès obtenus par le programme des Volontaires des Nations Unies au cours de ses 10 premières années d'existence, que ce programme est exécuté dans 93 pays, y compris les pays les moins avancés et que comme suite à la résolution 34/107 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1979 il a atteint plus tôt que prévu l'objectif de 1 000 volontaires en poste;

2. Prend note des activités du programme dans le domaine de la jeunesse et des services nationaux;

3. Réaffirme sa conviction que le programme des Volontaires des Nations Unies est un outil exceptionnel de coopération technique multilatérale pour faire face aux besoins des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des pays nouvellement indépendants;

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 11 (E/1981/61/Rev.1).

2/ Ibid., annexe 1.

4. Renouvelle son appel aux gouvernements, organisations et particuliers pour que ceux-ci contribuent ou augmentent leurs contributions au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies, afin de permettre au programme de surmonter les contraintes financières qui gênent son expansion, et prie le Coordonnateur exécutif de rechercher des moyens permettant d'assurer des ressources plus importantes et de présenter des propositions à cet effet au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement.
